

MODALITES DE SELECTION CYCLO-CROSS SAISON 2019-2020

DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités de sélections ci-dessous doivent aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France. Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- **La condition physique et la marge de progression,**
- **L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,**
- **La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,**
- **Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.**

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.
2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhabilitaire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr .



Région
Hauts-de-France



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS





Région
Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



CRITERES DE SELECTION POUR :

COUPES DE FRANCE

1^{ère} manche de la Coupe de France : 12 et 13 octobre - La Mézière (BRE)

Pas de sélection régionale. Le classement régional des Hauts-De-France de Cyclo-Cross servira à établir la grille de départ de la première manche de la CDFCC à La Mézière (BRE).

Les responsables de l'ETR se déplaceront sur les compétitions régionales à forte confrontation.

2^{ème} manche de la Coupe de France : 02 et 03 novembre - Andrézieu (AURA)

Pas de sélection régionale. Les résultats et le comportement de la première manche de Coupe de France serviront à établir la grille de départ de la deuxième manche de la CDFCC à Andrézieu (AURA). Le classement régional des Hauts-De-France de Cyclo-Cross sera également pris en compte.

Les responsables de l'ETR se déplaceront sur les compétitions régionales à forte confrontation.

3^{ème} manche de la Coupe de France : 14 et 15 décembre - Bagnoles de l'Orne (NOR)

Pas de sélection régionale. Les résultats et le comportement lors des deux manches de Coupe de France serviront à établir la grille de départ de la troisième manche de la CDFCC à Bagnoles de l'Orne (NOR). Le classement régional des Hauts-De-France de Cyclo-Cross sera également pris en compte.

Les responsables de l'ETR se déplaceront sur les compétitions régionales à forte confrontation.

Conformément aux dispositions réglementaires prises pour la catégorie des cadets, tous les athlètes désirant participer à la première manche de la coupe de France de cyclo-cross qui se déroulera à **La Mézière, les 12 et 13 octobre**, devront candidater auprès de l'ETR par mail : p.courbe@hdfcyclisme.com **avant le lundi 23 septembre 2019.**

Les coureurs désirant participer à la deuxième manche qui se déroulera les **02 et 03 novembre à Andrézieu** devront se manifester auprès de l'ETR par mail : p.courbe@hdfcyclisme.com **avant le lundi 21 octobre 2019.**



Région
Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



GAVERE (C1) : 27/10/2019

Résultats et comportement lors de la 1^{ère} manche de la Coupe de France. Résultats et comportements lors des épreuves du début de saison.

LOENHOUT (C1) : 27/12/2019

Résultats et comportement lors des manches de la Coupe de France. Résultats et comportements lors du championnat Régional le 01/12/2019.

BREDENE (C2) : 30/12/2019

Résultats et comportement lors des manches de la Coupe de France. Résultats et comportements lors du championnat Régional le 01/12/2019.

CHAMPIONNATS DE FRANCE : 11 ET 12/01/2020 - FLAMANVILLE

Les 30 premiers du classement général de la coupe de France hommes (cadets, juniors et espoirs). L'ETR prendra en charge :

- Le déplacement
- L'hébergement
- La mise à disposition un mécanicien

Les 15 premières du classement général de la coupe de France dames (cadettes, juniors et élites).

L'ETR prendra en charge :

- Le déplacement,
- L'hébergement,
- La mise à disposition un mécanicien.

L'ETR se réserve le droit de sélectionner des coureurs qui seraient classés au-delà du classement identifié ci-dessus.

A partir de la 31^e place du classement général de la coupe de France hommes et de la 16^e place du classement général de la coupe de France dames :

- Le déplacement et l'hébergement seront à la charge du coureur
- L'hébergement ne sera pas avec le comité régional et l'adresse devra être communiquée à l'ETR au plus tard le 23 décembre 2019 (soit 3 semaines avant le Championnat de France).

Le quota attribué au comité Hauts-De-France pour le championnat de France sera proposé après le championnat régional, selon les différentes performances des coureurs mais également de leur potentiel de progression

*Obligation de participer au championnat régional ainsi qu'aux compétitions de préparation au championnat de France.

**Le champion régional n'est pas automatiquement sélectionné.

Fabien MARILLAUD,
CTR CYCLISME HDF.